



Se former avec la CGT

Plan de formation syndicale de la CGT Paris

GUIDE DE LA FORMATION SYNDICALE 2026

1. Édito
2. La Formation syndicale *Pourquoi ?*
3. Catalogue des formations 2026
4. Plan des formations des unions locales 2026
5. Être acteur.trice... *toute sa vie syndicale*
11. Calendrier formations UD 2026
15. Outiller pour le mandat
18. Accompagner à la *responsabilité*
19. Annexes
23. Coordonnées des unions locales
24. Fiche de pré-inscription à détacher et à envoyer à l'UD

Le droit à une véritable formation syndicale tout au long de la vie est une priorité pour la CGT car elle permet de rendre les syndiqué.e.s acteur.rice.s et décideur.euse.s, c'est à dire de les **équiper pour agir**.

Pour ce faire, il s'agit, bien entendu, en premier lieu de permettre aux syndiqué.e.s de s'inscrire dans les débats démocratiques du syndicat. C'est pourquoi l'UD CGT de Paris propose de suivre les formations relevant d'un tronc commun (dont la formation générale « Développer la CGT ») visant à faire en sorte que chaque syndiqué.e trouve sa place dans la CGT.

Par ailleurs, l'UD CGT de Paris crée les conditions pour que chacun.e puisse assumer ses mandats et ses prérogatives à tous les niveaux de notre organisation dans de bonnes conditions. Elle œuvre également pour que chaque responsable syndical.e travaille et développe ses champs d'intervention sur le plan revendicatif comme sur le plan des fonctions exercées.

La formation syndicale permet, dans cette orientation, d'acquérir les connaissances et, plus largement, les capacités indispensables à la réussite des missions qui sont confiées à nos camarades élus.es, mandatés.es et responsables.

Enfin, l'UD CGT de Paris s'emploie à ce que la formation syndicale soit un vecteur de syndicalisation et d'émancipation, afin de renforcer nos rangs, déployer nos valeurs et conquérir de nouvelles avancées sociales. Consciente que la formation syndicale n'est pas un « supplément d'âme » mais bien un facteur de cohésion dans notre culture syndicale collective, l'UD CGT de Paris n'a cessé ces dernières années de monter en puissance en la matière.

C'est dans cette perspective que le plan de formation de l'UD CGT de Paris 2026 cherche, à la mesure des moyens de notre organisation, à faire converger formation syndicale et transformation sociale.

Bonnes formations !



Christian GALANI

Responsable à la Formation Syndicale de l'Union des syndicats CGT de Paris

85 rue Charlot 75003 PARIS

Téléphone 01 44 78 53 31

@ : formation.syndicale@cgtparis.fr

www.cgtparis.fr

LA FORMATION SYNDICALE...

POURQUOI ? Pour être efficace, tout simplement !

Quel que soit le gouvernement en place, nous avons et aurons toujours à défendre nos droits individuels et collectifs contre les attaques permanentes qui visent à les affaiblir, voire à les faire disparaître.

Il n'y a que deux avenir possibles : l'émancipation dans le travail et la démocratie, ou alors la soumission et l'exploitation. Cette défense de nos intérêts, quel que soit l'employeur et le statut dans le travail, ne peut donc être effective sans deux préalables :

- la CGT doit créer les conditions de la pensée collective, du débat organisé pour permettre l'action revendicative du plus grand nombre ;
- chaque syndiqué.e, quel que soit son niveau de responsabilité dans l'organisation, doit pouvoir disposer des outils pour intervenir à tous les niveaux de ce processus et ce, quelle que soit la situation.

Répondre à ces deux enjeux passe incontestablement par la formation syndicale, qui est l'outil majeur pour donner à nos syndiqué.e.s les moyens de s'organiser, d'analyser, de revendiquer, et de construire les démarches et actions collectives nécessaires pour gagner.

Tout cela donne à la formation syndicale CGT une place nouvelle et un rôle différent. Développer une formation syndicale accessible, répondant aux besoins de chacune et chacun, dès l'adhésion, au fur et à mesure des prises de responsabilités, puis tout au long de sa vie.



INTITULÉ DES STAGES	NOMBRE DE SESSIONS	NOMBRE DE JOURS	ORGANISÉ PAR
ÊTRE ACTEUR TOUTE SA VIE SYNDICALE			
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1 ET 2	13	5	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 3	12	3	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1	1	3	Les Unions Locales
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 2 ET 3	1	5	Les Unions Locales
DÉVELOPPER LA CGT 1 ^{ÈRE} PARTIE	3	5	UD CGT Paris
DÉVELOPPER LA CGT 2 ^{ÈME} PARTIE	3	5	UD CGT Paris
COMMUNICATION SYNDICALE : RÉDIGER ET COMMUNIQUER À L'ORAL	1	3	UD CGT Paris
SE SAISIR COLLECTIVEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES	1	2	UD CGT Paris
COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL	3	3	UD CGT Paris
COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES ET SES PRATIQUES	2	4	UD CGT Paris
JOURNÉE D'ÉTUDE « LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL »	2	1	UD CGT Paris
DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT	1	1	UD CGT Paris
RISQUES PSYCHOSOCIAUX LIÉS AU TÉLÉTRAVAIL ET FLEX OFFICE	1	2	UD CGT Paris
RISQUES PSYCHOSOCIAUX	1	2	UD CGT Paris
RENFORCER LA CGT	2	3	UD CGT Paris
OUTILLER AU MANDAT			
CONSEILLERS.ÈRES DU SALARIÉ	3	3	UD CGT Paris
DÉFENSEUR .EUSE SYNDICALE	1	5	UD CGT Paris
ELECTIONS PROFESSIONNELLES	1	2	UD CGT Paris
JOURNÉE D'ÉTUDE «NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE »	2	2	UD CGT Paris
JOURNÉE PSE	2	1	UD CGT Paris
CSE-SANTÉ AU TRAVAIL	2	5	UD CGT Paris
ECO-CSE	4	5	UD CGT Paris
ANIMER UN SYNDICAT	2	3	UD CGT Paris
DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E—DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E CENTRAL.E	1	5	UD CGT Paris
ACCOMPAGNER A LA RESPONSABILITÉ			
FORMATION DE FORMATEURS, FORMATRICES	2	5	UD CGT Paris
POLITIQUE FINANCIÈRE	1	5	UD CGT Paris
PRUDIS - SEULEMENT POUR LES CONSEILLERS .ERES PRUD'HOMMES			
SESSION 1, LA PRISE DE MANDAT	1	5	UD CGT Paris
SESSION 2, LE FORMALISME DE L'AUDIENCE	2	5	UD CGT Paris
SESSION 3, MODULE 1, LA METHODE D'ANALYSE JURIDIQUE	2	5	UD CGT Paris
SESSION 5, LA MODIFICATION ET LE TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL	1	5	UD CGT Paris
SESSION 6, LA RUPTURE DU CDI	1	5	UD CGT Paris
PRUDIS LE BCO	1	5	UD CGT Paris



**Plan de formation 2026 des Unions Locales CGT 5^{ème}/6^{ème} - 8^{ème} - 10^{ème} -
12^{ème} - 13^{ème}/14^{ème} - 19^{ème}**

**Pour vous inscrire aux formations proposées par les unions locales,
les contacter directement, adresses électroniques dans le tableau ci-dessous
*nous ne manquerons pas de le mettre à jour régulièrement***

Intitulé du stage	Union Locale	Dates	Contact inscription
ETRE ACTEUR.TRICE TOUTE SA VIE SYNDICALE			
FORMATION NIVEAU 1	UL CGT DU 10 ^e	Du 2 au 3/03/2026 Du 2 au 3/11/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
FORMATION NIVEAU 1	UL CGT DU 19 ^e	Du 5 au 6/02/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT	UL CGT du 13 ^e Module 1 et 2	Du 9 au 13/03/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 ^e Module 3	Du 16 au 18/03/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 ^e Module 1 et 2	Du 8 au 12/06/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 ^e Module 3	Du 15 au 17/06/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 13 ^e Module 3	Du 30/11 au 2/12/2026	formation@ulcgtparis13.fr
	UL CGT du 14 ^e Module 1 et 2	Du 12 au 16/01/2026	formation.ul14cgt@protonmail.com
	UL CGT du 14 ^e Module 1 et 2	Du 16 au 20/11/2026	formation.ul14cgt@protonmail.com
	UL CGT du 12 ^e Module 1 et 2	Du 9 au 13/02/2026 Du 23 au 27/03/2026 Du 15 au 19/06/2026 Du 5 au 9/10/2026	form-synd@ulcgtparis12.fr
	UL CGT du 12 ^e Module 3	Du 18 au 20/02/2026 Du 7 au 9/04/2026 Du 24 au 26/06/2026 Du 14 au 16/10/2026	form-synd@ulcgtparis12.fr
	UL CGT des 5/6 ^e Module 1 et 2	Du 23 au 27/03/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 ^e Module 3	Du 20 au 22/05/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 ^e Module 1 et 2	Du 12 au 16/10/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT des 5/6 ^e Module 3	Du 18 au 20/11/2026	ul56-75@boulmich.org
	UL CGT du 10 ^e Module 1 et 2	Du 16 au 20/2/2026 Du 18 au 22/05/2026 Du 16 au 20/11/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
	UL CGT du 10 ^e Module 3	Du 18 au 20/3/2026 Du 17 au 19/6/2026 Du 9 au 11/12/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
	UL CGT du 19 ^e Module 1	Du 9 au 11/03/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com
UL CGT du 19 ^e Module 2 et 3	Du 20 au 24/04/2026	cgt.paris19e@wanadoo.fr formul19cgt@gmail.com	
COMBATTRE L'EXTREME DROITE, SES IDEES, SES PRACTIQUES	UL CGT du 10 ^e	Du 13 au 16/10/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL	UL CGT du 10 ^e	Du 8 au 10/4/2026 Du 7 au 9/9/2026	ulcgtparis10@yahoo.com
ACCOMPAGNER A LA RESPONSABILITÉ			
ECRIRE UN TRACT/ LIRE L'HEBDO	UL CGT des 5/6 ^e	Du 12 au 13/01/2026	ul56-75@boulmich.org
FEUILLE DE PAIE	UL CGT des 5/6 ^e	Du 7 au 8/12/2026	ul56-75@boulmich.org
ELUS ET MANDATES	UL CGT du 8 ^e	Du 4 au 5/02/2026 Du 11 au 12/03/2026 Du 15 au 16/04/2026 Du 20 au 21/05/2026 Du 17 au 18/06/2026	ul.cgt8@orange.fr

ÊTRE ACTEUR.TRICE...

TOUTE SA VIE SYNDICALE

C'est une des trois familles de stages proposée par la CGT. Ouverts à tous, toutes les syndiqué.e.s, ces stages ont vocation à équiper pour être acteur.rice.s de la bataille des idées, en connaissant mieux les fondamentaux de la CGT, ainsi que le fonctionnement du monde économique et social dans lequel nous évoluons.

Ces stages donnent accès à une culture générale syndicale indispensable au débat avec les salarié.e.s de l'entreprise et avec tous, toutes les citoyen.ne.s hors de l'entreprise.



PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 1

Comprendre la société capitaliste pour mieux la combattre

Formation organisée par les Unions Locales
Les nouveaux syndiqué.e.s

Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité de questionner et d'analyser une information en mobilisant leurs connaissances sur le fonctionnement du système capitaliste, afin de participer à la vie et la réflexion de leur syndicat.

Contenu

Thème 1 : Qu'est-ce que la société capitaliste mondialisée ?
Thème 2 : L'organisation de la société dans le système capitaliste

3
jours

PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 2

Organiser les salarié.e.s du local à l'international

Formation organisée par les Unions Locales
Les nouveaux syndiqué.e.s

Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité d'expliquer les origines du mouvement syndical et de citer au moins 3 conquêtes qu'il a permises. Ils seront également en mesure de présenter les valeurs que porte la CGT, son mode d'organisation ainsi que la place de chacun.e dans notre organisation.

Contenu

Thème 1 : L'action syndicale, du lieu de travail à l'international
Thème 2 : La CGT, notre mode d'organisation

2
jours

PARTICIPER A LA VIE DE LA CGT MODULE 3

La démarche revendicative de la CGT pour de nouvelles conquêtes sociales

Formation organisée par les Unions Locales
Les nouveaux syndiqué.e.s

Objectif

À l'issue de cette formation les stagiaires seront en capacité de décrire la démarche revendicative de la CGT et de déterminer les moyens permettant de transformer les revendications en nouvelles conquêtes pour les salarié.e.s.

Contenu

Thème 1 : La démarche CGT pour transformer la société
Thème 2 : Mener la bataille des idées
Thème 3 : Construire les revendications à partir du travail
Thème 4 : Organiser la mobilisation
Thème 5 : Négocier pour gagner

3
jours

DÉVELOPPER LA CGT

Formation organisée par l'Union Départementale

Tous les militant.e.s de la CGT

Prérequis : FSG 1 ou Participer à la vie de la CGT

Préambule

Cette formation s'inscrit dans la famille de formation « Être acteur et actrice tout au long de sa vie syndicale ». Elle a pour but de renforcer les savoirs acquis dans les précédentes formations du parcours de formation syndicale générale, tant concernant l'organisation de la société dans laquelle nous vivons que sur la manière de s'organiser collectivement pour porter un autre choix de société, du local à l'international.

Thèmes abordés sur la première partie :

A l'issue de ce premier module, vous serez en capacité d'énumérer les évolutions du système capitaliste mondialisé et ses conséquences. Vous serez également capable d'expliquer dans quelle mesure la transformation du travail est porteuse d'émancipation et de changement de société. Enfin, vous serez en mesure d'identifier comment et avec quels acteurs le mouvement syndical peut porter les alternatives à cette société capitaliste mondialisée.

- L'organisation économique et politique du capitalisme ;
- Être citoyen au travail : résistance au système capitaliste et levier de transformation de la société ;
- S'organiser pour porter un autre choix de société.

Il est indispensable de prévoir deux semaines de formation (10 jours)

Thèmes abordés sur la deuxième partie :

Prérequis : avoir fait la formation développer la CGT 1^{ère} partie

A l'issue de ce deuxième module, vous serez en capacité d'expliquer les enjeux de la bataille idéologique et de l'action syndicale pour une politique ambitieuse de réduction du temps de travail, de reconquête de la sécurité sociale, de l'industrie et des services publics basée sur la réponse aux besoins fondamentaux.

- Travailler moins pour travailler toutes et tous ;
- Plan de reconquête de la sécurité sociale ;
- Développer un modèle économique basé sur la justice sociale et environnementale.

2 fois
5 jours

COMBATTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale territoriale, les élu.e.s ou mandaté.e.s
et plus particulièrement les camarades en responsabilités dans les organisations

Prérequis : Niveau I

Préambule

Cette formation s'inscrit dans la famille de formation « être acteur.rice toute sa vie ». Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de tou.te.s nos syndiqué.e.s pour construire une intervention syndicale pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

Objectifs

À la fin de la formation les stagiaires seront en capacité d'identifier, de caractériser les violences sexistes et sexuelles et de construire une démarche pour agir syndicalement.

Contenu

- La réalité des violences sexistes et sexuelles dans la vie et au travail ;
- Construire notre intervention syndicale contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Mobiliser les acteur.rice.s pour notre démarche syndicale ;
- L'accueil des victimes ; Les outils pour ce combat ;
- Combattre les violences sexistes et sexuelles dans la CGT.

3
jours

AGIR COLLECTIVEMENT CONTRE LES DISCRIMINATIONS SYNDICALES

Formation organisée par l'Union Départementale
Responsables d'organisations, animateur.rice DLAJ, camarades en charge des questions de discriminations syndicales

Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront en capacité d'identifier l'enjeu de se saisir collectivement des discriminations syndicales afin d'élaborer une stratégie syndicale pour les combattre.

Cette formation est basée sur l'enjeu de combattre collectivement les discriminations syndicales, en les caractérisant, en permettant aux camarades concerné.e.s de libérer leur parole, en mettant en place des actions collectives pour prévenir, faire reconnaître et réparer ces discriminations.

Contenu

Les activités qui vous seront proposées durant ce module de formation vont vous amener à construire vous-même vos savoirs et savoir-faire, à porter une réflexion collective sur la manière de se saisir syndicalement et donc de construire une action collective pour faire cesser les discriminations syndicales, tout en s'appuyant sur les échanges d'expériences des camarades de l'ensemble du groupe.

2
jours

LES RISQUES PROFESSIONNELS PROPRES AU TÉLÉTRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale
Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (CSE, CSSCT), représentant.e.s de proximité, CPH,
Conseiller.ère du, de la salarié.e...

Objectifs

- Mettre les DS et les représentants du personnel en capacité d'intégrer la prévention des risques dans les accords d'entreprise sur le télétravail.
- Permettre aux CSE de faire des recommandations de prévention dans un contexte de télétravail ponctuel ou pérenne.

Contenu

L'aggravation des risques psychosociaux et de troubles musculo-squelettiques (TMS) entraînée par le télétravail, les problématiques particulières liées au travail isolé.

2 jours

DROIT D'ALERTE, DROIT DE RETRAIT

Formation organisée par l'Union Départementale
Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (CSE, CSSCT), représentant.e.s de proximité, CPH
Conseiller.ère.s du salarié.e

Objectifs

Présenter la réglementation et la jurisprudence relative au droit de retrait du ou de la salarié.e, donner des conseils pratiques en la matière, discuter tant des difficultés dans la mise en œuvre du droit de retrait individuel que de la puissance de la mise en œuvre du droit de retrait quand il est exercé collectivement.
Présenter le dispositif de droit d'alerte pour danger grave et imminent des membres du CSE et de la CSSCT, l'articulation avec le droit de retrait, les conditions de mise en œuvre, le déclenchement et l'intérêt de l'enquête immédiate qui doit se mettre en place, la procédure en cas de désaccord, l'articulation avec les autres outils à la main de l'inspection comme la saisine de l'inspection du travail ou le recours en justice.

1 jour

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Formation organisée par l'Union Départementale

Militant.e.s ayant des responsabilités dans leur orga (UL, Syndicat), IRP (DP, CSE), CPH, Conseiller.ère du, de la salarié.e

But

Depuis ces dernières années, les risques psychosociaux, c'est-à-dire les risques professionnels qui portent atteinte à l'intégrité physique et à la santé mentale des salariés, constituent une préoccupation forte des organisations syndicales. La nécessité de construire une action syndicale répond à la dégradation croissante des conditions de vie des salariés au travail : d'une part le sentiment de « *mal-être, de souffrance au travail* » voire de pathologies (maladies, dépressions, etc.) s'est renforcé, d'autre part les ruptures dans la relation contractuelle de travail (licenciements, démissions, etc.) en lien en particulier avec le « harcèlement » ont considérablement augmenté ; au coeur de ces questions, l'organisation du travail et la gestion du personnel.

Dans ce cadre et au-delà de la description des situations, il est indispensable d'aider les acteurs syndicaux à occuper « leur place » - qui n'est ni celle d'un médecin, d'un psychologue ou d'un avocat - et à exercer leur mission « *d'étude et de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs* » afin de mettre en travail cette souffrance pour, patiemment, tenter de la transformer en action.

Objectifs

- A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :
- de repérer le processus d'émergence des risques psychosociaux dans le contexte des rapports sociaux de travail et
 - de développer une démarche syndicale de prévention des risques et d'action.

Contenu

- RPS : repères préalables ;
- Travail et santé : première approche sur les RPS ;
- Nature des risques psychosociaux ;
- RPS : clés de compréhension et prévention ;
- Les TMS (troubles musculo-squelettiques) ;
- RPS : obligations et responsabilité des employeurs ;
- Les outils.

2
jours

COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES ET SES PRATIQUES

Formation organisée par l'Union Départementale

Prérequis : Niveau I

But

Cette formation a pour objectif de répondre aux besoins des organisations qui souhaitent engager sur la durée le combat contre l'extrême droite, ses idées, ses pratiques et qui pour s'en donner les moyens responsabilisent des camarades sur le sujet.

Objectifs

A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :

- d'identifier les évolutions stratégiques de l'extrême droite en France et les réactions/combat de la CGT face à celle-ci ;
- de connaître l'implantation géographique et politique de l'extrême droite en Europe et les différents grands courants qui la composent ;
- d'argumenter sur les mensonges et impostures sociales économiques de l'extrême droite ;
- d'identifier les cibles de l'extrême droite et le danger qu'elle représente pour la population, les travailleurs.euse.s et la démocratie ;
- de connaître les différents courants de l'extrême droite en France et leurs utilisations des réseaux sociaux ;
- d'établir des plans d'action contre l'extrême droite dans l'entreprise, sur le territoire ou dans la CGT ;
- de connaître les repères, les valeurs, la stratégie de la CGT ainsi que ce qu'elle dit sur l'immigration et le racisme.

Thématiques abordées

- Repères historiques sur l'extrême droite en France ;
- Stratégie de l'extrême droite dans l'histoire et ses liens avec aujourd'hui ;
- L'extrême droite en Europe ;
- L'imposture du programme économique et social du RN ;
- Les cibles de l'extrême droite : les travailleurs-ses, les femmes, les personnes LGBTQIA+, les immigré-es, les syndicalistes ;
- L'extrême droite, ses courants et les réseaux sociaux ;
- La CGT, l'immigration et le racisme ;
- La CGT, ses repères, ses valeurs.

4
jours

RENFORCER LE SYNDICAT

Formation organisée par l'Union Départementale
Les collectifs de direction des syndicats

Prérequis : Niveau I

But

La formation s'inscrit dans le projet de renforcement validé au 53^{ème} congrès de notre organisation structuré par la commission Renforcement qui vise à la reconquête de nos forces organisées et de notre audience électorale. Elle fait partie d'un bloc de trois formations avec « Renforcer la syndicalisation » et « Renforcer la CGT, des principes et des actes » et nécessite un suivi régulier de l'organisation. Elle est en lien direct avec le kit renforcement de l'espace Vie syndicale.

Objectifs

A la fin de la session, les stagiaires seront en capacité :

- de s'approprier la démarche revendicative ;
- de décliner un plan de renforcement dans leur organisation.

Contenu

Thème 1 : Un syndicat fort au service de nos revendications

Thème 2 : Construire pas à pas un plan de renforcement à partir de la démarche syndicale et revendicative de la CGT

3
jours

CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Janvier			Février			Mars			
1	J	<i>Jour de l'an</i>	1	D		1	D		
2	V		2	L	ECO-CSE	2	L		
3	S		3	M		3	M		
4	D		4	M		4	M		
5	L		5	J		5	J		
6	M		6	V		6	V		
7	M		7	S		7	S		
8	J		8	D		8	D		
9	V		9	L	22^{ème} CONGRES UD	9	L	CSE SANTE AU TRAVAIL	
10	S		10	M		10	M		DEVELOPPER LA CGT MODULE 2
11	D		11	M		11	M		
12	L		12	J		12	J		
13	M		13	V		13	V		
14	M	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	14	S		14	S		
15	J		15	D		15	D		
16	V		16	L	PRUDIS SESSION 5 - MODIFICATION ET TRANSFERT DU CONTRAT DE TRAVAIL	16	L	NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE	
17	S	17	M	17		M	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL		
18	D		18	M		18		M	
19	L		19	J		19	J		
20	M		20	V	20	V			
21	M		21	S		21	S		
22	J		22	D		22	D		
23	V		23	L	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	23	L	PRUDIS SESSION 2 - FORMALISME DE L'AUDIENCE	
24	S		24	M		24	M		
25	D		25	M		25	M		
26	L		26	J		26	J		
27	M		27	V		27	V		
28	M	CONSEILLER-CONSEILLERE DU SALARIE	28	S		28	S		
29	J		29	D		29	D		
30	V		30	L		30	L	SE SAISIR COLLECTIVEMENT DES DISCRIMINATIONS SYNDICALES	
31	S	31	M		31	M			



CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Avril			Mai			Juin		
1	M	RENFORCER LA CGT	1	V	Fête des travailleur.euse.s	1	L	
2	J		2	S		2	M	
3	V		3	D		3	M	ANIMER UN SYNDICAT
4	S		4	L	RPS	4	J	
5	D		5	M		5	V	
6	L	Pâques	6	M	DROIT D'ALERTE - DROIT DE RETRAIT	6	S	
7	M	JOURNEE PSE	7	J	JE LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL	7	D	
8	M	COMMUNICATION SYNDICALE: REDIGER ET COMMUNIQUER A L'ORAL	8	V	Fête de la victoire de 1945	8	L	
9	J		9	S		9	M	
10	V		10	D		10	M	
11	S		11	L	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL	11	J	
12	D		12	M		12	V	
13	L		13	M		13	S	
14	M	PRUDIS SESSION 1 - LA PRISE DE MANDAT	14	J	Ascension	14	D	
15	M		15	V		15	L	PRUDIS SESSION 2 - FORMALISME DE L'AUDIENCE
16	J		16	S		16	M	
17	V	17	D		17	M		
18	S		18	L	FORMATION DE FORMATEURS, TRICES	18	J	
19	D		19	M		19	V	
20	L		20	M		20	S	
21	M		21	J		21	D	
22	M		22	V		22	L	ECO-CSE DEVELOPPER LA CGT MODULE 2
23	J		23	S		23	M	
24	V		24	D		24	M	
25	S		25	L	Pentecôte	25	J	
26	D		26	M	COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDÉES ET SES PRATIQUES	26	V	
27	L		27	M		27	S	
28	M		28	J		28	D	
29	M		29	V		29	L	
30	J		30	S		30	M	
			31	D				



CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Juillet			Août			Septembre		
1	M		1	S		1	M	
2	J		2	D		2	M	
3	V		3	L		3	J	
4	S		4	M		4	V	
5	D		5	M		5	S	
6	L		6	J		6	D	
7	M		7	V		7	L	
8	M		8	S		8	M	RENFORCER LA CGT
9	J		9	D		9	M	
10	V		10	L		10	J	
11	S		11	M		11	V	
12	D		12	M		12	S	
13	L		13	J		13	D	
14	M	<i>Fête nationale</i>	14	V		14	L	DELEGUE.E SYNDICAL.E/ DELEGUE.E SYNDICAL.E CENTRAL.E
15	M		15	S	<i>Assomption</i>	15	M	
16	J		16	D		16	M	
17	V		17	L		17	J	
18	S		18	M		18	V	
19	D		19	M		19	S	
20	L		20	J		20	D	
21	M		21	V		21	L	PRUDIS SESSION 6 - LA RUPTURE DU CDI
22	M		22	S		22	M	
23	J		23	D		23	M	
24	V		24	L		24	J	
25	S		25	M		25	V	
26	D		26	M		26	S	
27	L		27	J		27	D	
28	M		28	V		28	L	ECO-CSE DEVELOPPER LA CGT MODULE 1
29	M		29	S		29	M	
30	J		30	D		30	M	
31	V		31	L				

CALENDRIER DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'UD ANNÉE 2026

Octobre				Novembre				Décembre				
1	J	ECO-CSE	DEVELOPPER LA CGT MODULE 1	1	D	<i>Toussaint</i>	1	M	PRUDIS SESSION 3 MODULE 1 - LA METHODE D'ANALYSE JURIDIQUE	ANIMER UN SYNDICAT	DEVELOPPER LA CGT MODULE 2	
2	V			2	L		ELECTIONS PROFESSIONNELLES	2				M
3	S			3	M							
4	D			4	M	COMBATTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES AU TRAVAIL	4	V				
5	L			5	J		5	S				
6	M	PRUDIS - SESSION 3 MODULE 1 LA METHODE D'ANALYSE JURIDIQUE		6	V		6	D				
7	M		7	S		7	L	ECO-CSE				
8	J		8	D		8	M					
9	V	9	L	RPS LIES AU TELETRAVAIL ET AU FLEX OFFICE	9	M						
10	S			10	M		10	J				
11	D			11	M	<i>Armistice 1918</i>	11	V				
12	L	PRUDIS LE BCO		12	J	NAO ET LECTURE DE LA FEUILLE DE PAIE	12	S				
13	M		13	V	13		D					
14	M		14	S			14	L	PSE			
15	J			15	D		15	M	COMBATTRE L'EXTRÊME DROITE, SES IDEES ET SES PRATIQUES			
16	V			16	L	CSE SANTE AU TRAVAIL	16	M				
17	S			17	M		17	J				
18	D			18	M		18	V				
19	L	DEFENSEUR SYNDICAL	LUTTER CONTRE LE RACISME AU TRAVAIL	19	J		19	S				
20	M				20	V		20	D			
21	M				21	S		21	L			
22	J			22	D		22	M				
23	V			23	L	POLITIQUE FINANCIERE	23	M				
24	S			24	M		24	J				
25	D			25	M		25	V	<i>Noël</i>			
26	L	FORMATION DE FORMATEURS, FORMATRICES		26	J		26	S				
27	M				27	V		27	D			
28	M				28	S		28	L			
29	J			29	D		29	M				
30	V			30	L	PRUDIS SESSION 3 MODULE 1 - ANIMER UN SYNDICAT DEVELOPPER LA CGT MODULE 2	30	M				
31	S						31	J				

OUTILLER POUR...

LE MANDAT

Tout.e syndiqué.e peut être appelé.e à représenter et / ou à être présenté.e au nom du syndicat à une élection professionnelle. Toute prise de responsabilité se fait sur la base du volontariat et s'exerce dans le cadre et sous la responsabilité du collectif.

Les formations de cette famille de stages sont ouvertes aux syndiqué.e.s qui occupent des mandats, qu'ils soient élu.e.s ou présenté.e.s par l'organisation syndicale dans l'entreprise ou en dehors de l'entreprise.

Les mandats syndicaux sont d'une grande variété : délégué.e syndical.e, membre du CSE, de la CSSCT lorsqu'elle existe, conseiller.ère du, de la salarié.e, conseiller.ère prud'homme, administrateur.trice des organismes de Sécurité Sociale...

"La structure de la CGT qui mandate un.e syndiqué.e doit veiller à ce que le, la syndiqué.e se forme"

(Extrait de la Charte de l'Élu.e et Mandaté.e CGT).



DÉLÉGUÉ.E SYNDICAL.E—DELEGUE.E SYNDICAL.E CENTRAL.E

Formation organisée par l'Union Départementale
Formation Syndicale niveau 1

Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables de citer et d'appliquer les actions à entreprendre pour mettre en œuvre la démarche CGT dans le cadre de leur mandat de délégué.e syndical.e, d'utiliser le code du travail et d'expliquer pourquoi l'accord d'entreprise peut avoir la primauté sur les conventions ou accords de branche.

Contenu

- Thème 1 : Rôle, missions et conception du mandat de délégué.e syndical.e
- Thème 2 : Le code du travail et la nouvelle architecture du droit du travail et la primauté donnée à la négociation collective
- Thème 3 : Mettre en œuvre la démarche CGT pour construire le rapport de forces
- Thème 4 : L'expression du rapport de forces dans la négociation

5
jours

ECO - CSE

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les élu.e.s du CSE


But

Acquérir les savoirs et savoir-faire pour exercer les prérogatives économiques du Comité Social et Économique (CSE), en lien avec la démarche CGT.

Contenu

- La réforme du code du travail sur le CSE ;
- Les droits, les moyens et le fonctionnement du CSE en lien avec l'activité syndicale ;
- Les prérogatives et attributions économiques du CSE ;
- Environnement économique et intervention syndicale ;
- Comprendre les comptes de l'entreprise et leurs enjeux ;
- Indicateurs sociaux et indicateurs financiers ;
- Les activités sociales, sportives et culturelles du CSE ;
- L'intervention syndicale sur la formation professionnelle continue pour tous les salarié.e.s.

5
jours

 La prise en charge des frais pédagogique doit être validée en CSE. Cela doit être prévu dans le budget formation alloué aux syndicats dès le début de l'année.

CSE-SANTÉ-AU TRAVAIL

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les membres du CSE ou de la CSSCT

But

Cette formation a pour but de donner aux nouveaux et nouvelles élu.e.s les outils pour exercer leurs missions en santé, sécurité et conditions de travail, en lien avec la démarche CGT.


Objectifs

Les participants.es seront capable de :

- Restituer les orientations de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention ;
- Assumer les principales tâches dévolues aux membres du CSE en la matière ou de la commission SSCT.

Contenu

- Santé au travail : les modifications introduites dans le code du travail ;
- Les concepts de santé, travail et prévention, en lien avec la démarche CGT ;
- Les acteurs de la prévention, leur rôle respectif et les obligations de l'employeur ;
- Le fonctionnement du CSE et de la commission SSCT (lorsqu'elle existe) ;
- Missions et moyens du CSE ;
- L'information-consultation du CSE et le recours à l'expert ;
- Accident du travail, maladie professionnelle et arbre des causes ;
- Les risques psychosociaux (RPS) ;
- Santé au travail : le rôle central du syndicat.

 C'est l'employeur qui prend en charge la formation CSE - Santé au travail

5
jours

ANIMER UN SYNDICAT

Formation organisée par l'Union Départementale
Formation Syndicale niveau 1

Objectifs

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront outillé.e.s pour animer l'activité de leur syndicat aussi bien en matière de politique revendicative, de vie syndicale que de stratégie pour l'action.

Contenu

- Thème 1 : les missions de l'équipe d'animation du syndicat
- Thème 2 : élaborer une activité revendicative
- Thème 3 : mettre en œuvre une vie syndicale de qualité
- Thème 4 : le fonctionnement du syndicat en pratique

3
jours

ACCOMPAGNER À... LA RESPONSABILITÉ

Tout.e syndiqué.e peut être appelé.e à exercer une responsabilité particulière dans l'organisation. Outiller à la prise de responsabilité est l'affaire du collectif, mais aussi de celles et ceux qui en assument l'animation et de celui ou celle qui l'accepte. Cet accompagnement passe, entre autres, par la formation.

Les responsabilités syndicales sont nombreuses et variées. Elles correspondent aux besoins de chaque structure syndicale (Syndicat, Union Locale, Union Départementale, collectif professionnel, etc.). Elles sont précises et définies, comme par exemple : Secrétaires Généraux ou Générales, Responsables à la politique financière, utilisateur.trice.s du CoGiTiel, formateur.trice.s, animateur.trice.s de la vie syndicale,...

« Le syndicat doit permettre aux mandaté.e.s d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le ou la mandaté.e participe à la vie du syndicat, de l'organisation dans laquelle il ou elle a des responsabilités »

(extrait de la Charte de l'élu .e et mandaté.e CGT).

RESPONSABLE A LA POLITIQUE FINANCIÈRE

Formation organisée par l'Union Départementale
Pour les Responsables à la politique Financière et trésorier.ère.s des syndicats

Préambule

S'approprier le mandat et avoir les outils pour mener à bien la mission du Responsable à la politique financière dans la gestion comptable du syndicat.

Objectifs

Les stagiaires seront en capacité de compléter et envoyer une déclaration Cogétise, de cerner les obligations comptables issus de la loi du 20 août 2008 ; d'appréhender la trésorerie et la comptabilité du syndicat et les obligations en matière de tenue de compte.

5
jours

FORMATION DE FORMATEUR.RICE.S

Formation organisée par l'Union Départementale
Militant.e.s susceptibles d'intervenir et/ou animer des stages de formation syndicale

Préambule

Développer les capacités nécessaires de tou.te.s nos formateurs et formatrices pour qu'elles et ils soient à même d'animer un thème ou un stage. Elles et ils pourront mettre en œuvre les méthodes pédagogiques de la CGT pour favoriser la participation active des stagiaires.

Objectifs

Les stagiaires seront outillé.e.s pour animer une formation syndicale CGT déjà construite et y intervenir.

Contenu

L'accueil dans une formation syndicale ;
Les caractéristiques de la formation syndicale CGT ;
Les pratiques en formation syndicale ;
La communication en formation syndicale.

5
jours

Charte de l'élu(e) et mandaté(e) CGT

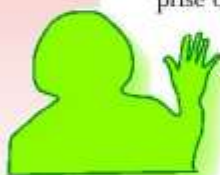
www.cgt.fr



mai 2008

Mandaté(e)s

Délégué syndical
Sécurité sociale,
Administrateur
mutuelle,
Conseiller du
salarié,
Conseiller
Prud'hommes,
Défenseur
syndical,
Conseil de
développement,
Comité technique
régional
Assedic,
Conseil
d'Administration,
Commissions
départementales
...



Des élu(e)s et mandaté(e)s soli

Les mandats exercés par les élus(e)s et mandatés(e)s de la Cgt sont des « outils » efficaces. Ils sont la vitrine de la Cgt tant dans les entreprises, les localités, ainsi que dans les instances où ils (elles) siègent, tant au niveau local, départemental, régional, national. Ils (elles) sont porteurs de toute la démarche de la Cgt.

Le rôle du syndicat

Pour être élu(e) ou mandaté(e) de la CGT

C'est au sein du syndicat qu'appartient la décision de proposer des candidatures aux différents mandats.

Elles doivent être débattues avec les syndiqué(e)s, en réunion de direction des syndicats pour permettre à toute la Cgt de fonctionner selon les besoins.

Le syndicat doit permettre aux mandaté(e)s d'exercer sa mission dans les meilleures conditions. Il doit veiller à ce que le (la) mandaté(e) participe à la vie du syndicat, de l'organisa-

tion dans laquelle il (elle) a des responsabilités.

Lorsque le syndicat propose des élu(e)s ou mandaté(e)s à une organisation de la CGT, il doit :

- ⊗ les aider par la discussion, la formation syndicale, des abonnements aux diverses publications de la CGT ou à des revues spécialisées, afin que les élu(e)s et mandaté(e)s se forment tout au long de leur mandat.

Le syndicat impulse la démarche syndicale de la CGT, que nous avons décidée au 48^e Congrès, sa mise en œuvre à la fois

dans la construction du syndicat avec l'ensemble des syndiqué(e)s et à la consultation des salarié(e)s avant toute signature d'accord ou d'un évènement important dans l'entreprise ou dans un groupe, voire autre consultation locale, départementale ou nationale.

- ⊗ le syndicat doit demander un compte-rendu régulier de l'activité des élu(e)s et mandaté(e)s qu'il a désigné(e)s ;

- ⊗ le syndicat travaille avec la ou les organisations de la CGT où les élu(e)s et mandaté(e)s ont été désigné(e)s.

Mandats électifs

Tout(e) adhérent(e) a le droit de prétendre, dans le respect des statuts des organisations de la CGT concernées, à des fonctions électives dans l'entreprise ou l'établissement.

Tout(e) adhérent(e) peut prétendre à des responsabilités

locales, départementales, régionales ou nationales, toujours après la consultation des syndiqué(e)s, dans son syndicat.

Les syndiqué(e)s CGT concerné(e)s par des élections professionnelles ou interprofessionnelles (Msa, chambres d'agriculture, conseil de prud'hommes,

Cnracl) peuvent également postuler à ces fonctions.

Toutefois, toute proposition de candidature doit se conformer aux statuts des organisations de la CGT couvrant chaque type d'élections.

Les désignations doivent être construites de

dares, démocratiques et efficaces

manière coordonnée entre les organisations professionnelles et territoriales.

Les syndiqué(e)s étant souverain(e)s, ce sont eux qui décident des listes des candidats.

Le rôle des élu(e)s

Quel que soit leur mandat (délégué syndical (1), conseiller prud'homal ou autres), l'efficacité, la crédibilité de la CGT ne prend force qu'au sein du syndicat.

les élu(e)s et mandaté(e)s sont porteurs de revendications des salariés ainsi que des orientations de la CGT définies au congrès. Les règles de vie de la CGT sont, pour eux, le fil conducteur ;

les élu(e)s et mandaté(e)s doivent avoir en permanence le souci de renforcer leur syndicat afin de créer un rapport de force indispensable ;

les élu(e)s et mandaté(e)s doivent veiller à revendiquer et appliquer la démocratie syndicale ;

les élu(e)s et mandaté(e)s doivent mener le débat avec franchise, mais dans la fraternité, en respectant les camarades qui expriment des avis contradictoires et appliquer les décisions votées à la majorité ;

ils prennent en compte les aspirations individuelles de chaque salarié en tenant compte de tous, dans leur diversité, de l'ouvrier employé-technicien au cadre, du CDI au CDD ou l'intérimaire, ainsi que les salariés de la sous-traitance ;

les élus(e)s doivent trouver avec les syndiqué(e)s et les salarié(e)s les formes appropriées d'action afin de faire aboutir les revendications, au niveau de l'entreprise. Ils doivent aussi être les relais des repères revendicatifs de la CGT ;

ils doivent les populariser auprès des syndiqué(e)s et des salarié(e)s comme, par exemple, les propositions de la CGT pour un nouveau statut du travail salarié et une Sécurité sociale professionnelle ;

le lien des élu(e)s avec le syndicat est fondamental pour une bonne mise en œuvre des orientations de la CGT.

Le mandatement syndical

Il s'agit des mandats des DS, DSC, RS mais aussi représentants aux CSEC, Comité de groupe et comité de groupe européen (voir les modalités dans les règles de vie CGT sur les désignations).

Le mandatement par les organisations

Il existe différents mandats locaux, départementaux, régionaux et nationaux.

Les mandatés(e)s représentent l'organisation syndicale CGT.

Ils (elles) doivent travailler avec la structure qui les a désigné(e)s, avant toute déclaration ou prise de décision qui engage la CGT.

Les mandaté(e)s doivent rendre compte de leur activité au sein de l'institution, à la structure qui les a désigné(e)s.

Les mandats peuvent, si nécessaire, être changés selon les besoins de l'organisation.

La responsabilité de l'organisation qui mandate

La structure de la CGT qui mandate un(e) syndiqué(e) doit veiller à ce que le (la) syndiqué(e) se forme.

Les mandatés(e)s doivent être réunis régulièrement. Ils doivent être soutenus pour les aider à remplir leur mission.

Être à l'offensive sur le respect des droits et la conquête de nouveaux droits suppose pour la CGT des moyens afin que l'ensemble des missions syndicales soit reconnu par les entreprises et les pouvoirs publics.

Une limitation dans la durée et le nombre de mandat d'un militant est nécessaire.

Élu(e)s

Comité social économique, comité social économique d'établissement, Commission santé, sécurité et conditions de travail ...

ou dans la fonction publique :

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commission administrative paritaire, Commission consultative paritaire, Comité technique ministériel, comité technique d'établissement ...

(1) Règles de vie CGT pour désigner les DS et DSC votées par le CCN.



L'organisation doit veiller au reclassement des militants à la fin du mandat ou de la mission.

Seul un collectif peut éviter le cumul des mandats. Il lui appartient d'y veiller.

L'organisation qui sollicite un(e) syndiqué(e) pour remplir des tâches syndicales doit le faire en harmonie avec les autres structures de la CGT, tant au niveau local, départemental que national.

Les obligations syndicales

Les organisations de la CGT se doivent de tout mettre en œuvre pour parfaire la vie démocratique, notamment pour construire les listes des candidates et candidats à chacune des responsabilités, en veillant à une représentation de l'ensemble des catégories sociales et professionnelles.

Il n'y a pas de « petites ou de grandes responsabilités », il y a tout simplement des syndiqué(e)s ayant en charge d'animer la vie syndicale pour développer durablement le rapport des forces, tout en travaillant au renforcement avec, comme premier objectif, le million de syndiqué(e)s.

De dégager des droits syndicaux et financiers pour donner les moyens d'accomplir correctement la

mission de l'élu(e) et mandaté(e), de conquérir des droits syndicaux et démocratiques nouveaux, aussi bien dans le secteur public, dans le secteur privé, dans le secteur nationalisé.

Heures de délégation, temps pour la formation, protection juridique, droits démocratiques pour faire avancer le progrès social dans les entreprises et les organismes sociaux et paritaires, sont autant d'aspects revendicatifs que se doit de développer la CGT.

Créer (voir secteur privé) et développer (pour tous) le congé syndical pour tous, pour mettre à disposition des organisations syndicales les moyens d'exercer leur mission en assurant aux syndiqué(e)s le maintien de leur emploi et de leur déroulement de carrière au sein de l'entreprise.

Les obligations des élu(e)s et mandaté(e)s

Personne n'est propriétaire de son mandat syndical, et chaque responsabilité est un bien collectif. À partir de cette vision syndicale, toute adaptation, rotation des responsabilités, proposition ou sollicitation pour un remplacement ou un changement d'orientation syndicale est naturelle.

Cela s'inscrit dans un contexte de politique des

cadres efficaces permettant l'émergence de nouveaux responsables, de féminiser, de rajeunir, de donner une juste place aux catégories professionnelles émergentes, de mieux répartir les mandats électifs et de représentations.

Les élus(e)s et mandatés(e)s s'engagent à militer dans les structures, rendre compte de l'état d'accomplissement de leur fonction, et de reverser, quand cela existe, les dotations, indemnités et autres émoluments financiers liés à la responsabilité.

S'il y a des pertes de salaire dans le cadre du mandat, il revient à l'organisation de les prendre en charge, après avoir mené la lutte dans son entreprise pour appliquer des droits syndicaux existants et revendiquer des droits nouveaux.

Une limitation dans la durée et le nombre de mandats d'un élu et mandaté est nécessaire.

Les syndiqué(e)s ont le pouvoir de contrôler à tout moment l'activité de leurs représentants mandaté(e)s, et ils peuvent également confier à d'autres les mandats, quand ceux-ci ne sont pas remplis correctement ou qu'ils ne correspondent pas aux orientations votées en congrès ou assemblée générale. ■

Pour toute autre demande de renseignement ou complément d'informations, vous pouvez vous adresser à :

*Espace Qualité de Vie syndicale,
La CGT,
Case 5-1,
263 rue de Paris,
93516 Montreuil
cedex*

*tél. 01 48 18 84 72
fax : 01 48 51 51 80
courriel :
orga@cgt.fr*

Unions Locales CGT

UL	Adresse	☎	Courriel
1 ^{er}	11 rue Léopold Bellan (2 ^{ème})	01.42.33.83.47	contact-cgt@ul1-2.fr
2 ^{ème}	11 rue Léopold Bellan (2 ^{ème})	01.42.33.83.48	contact-cgt@ul1-2.fr
3 ^{ème}	85 rue Charlot (3 ^{ème})	01.44.78.54.94/	ulcgt3@gmail.com
4 ^{ème}	74 quai de l'Hôtel de Ville (4 ^{ème})	01.42.72.14.73	ul.cgt4eme@wanadoo.fr
5/6 ^{ème}	163 bis Bd de l'Hôpital (13 ^{ème})	01.42.22.12.80	ul56-ud@boulmich.org
7 ^{ème}	98 rue de Lourmel (15 ^{ème})	09.53.70.84.62	cgt.ulparis7@gmail.com
8 ^{ème}	32 rue d'Edimbourg (8 ^{ème})	01.43.87.89.92	ul.cgt8@orange.fr
9 ^{ème}	44 rue La Bruyère (9 ^{ème})	09.71.57.29.30	ulcgt9paris@gmail.com
10 ^{ème}	3 rue du Château d'Eau (10 ^{ème})	01.44.84.51.08	ulcgtparis10@yahoo.com
11 ^{ème}	Maison des Métallos 94 rue Jean-Pierre Timbaud (11 ^{ème})	01.42.41.81.06	contact@ulcgt11.fr
12 ^{ème}	12 rue de Chaligny (12 ^{ème})	01.46.28.11.79	secgen@ulcgtparis12.fr
13 ^{ème}	163 Bd de l'Hôpital (13 ^{ème})	01.45.70.78.57	contact@ulcgtparis13.fr
14 ^{ème}	35 rue de l'Aude (14 ^{ème})	01.43.35.49.33	ul14cgt@orange.fr
15 ^{ème}	98 rue de Lourmel (15 ^{ème})	09.80.64.51.92	ulcgt.paris15@gmail.com
16 ^{ème}	12 rue Chernoviz (16 ^{ème})	01.45.27.77.57	ulcgt16@orange.fr
17 ^{ème}	3 rue Tarbé (17 ^{ème})	01.47.66.52.54	ul.cgt.17@orange.fr
18 ^{ème}	42 rue de Clignancourt (18 ^{ème})	01.42.52.64.64	ulcgtparis18@gmail.com
19 ^{ème}	1 rue de Nantes (19 ^{ème})	09.65.32.98.93	cgt.paris19e@wanadoo.fr
20 ^{ème}	13 rue Pierre Bonnard (20 ^{ème})	01.43.73.50.53	cgt.paris20@wanadoo.fr



Fiche à compléter et retourner à l'adresse indiquée ci-dessous

www.cgtparis.fr

La formation syndicale

Union des syndicats CGT de Paris

85 rue Charlot 75003 PARIS

Téléphone 01.44.78.53.31

Formation.syndicale@cgtparis.fr

Pré-inscription 2026

INTITULÉ DU STAGE : _____

DATE DE LA SESSION : du ___ / ___ au ___ / ___ / 2026

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE, LA STAGIAIRE				
NOM :		PRÉNOM :		H <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>
ADRESSE PERSO :				
CP :		VILLE :		
COURRIER ÉLECTRONIQUE :				
TÉLÉPHONE : _____ . _____ . _____ . _____ . _____				
DATE DE NAISSANCE : / /			DATE D'ADHÉSION À LA CGT : / /	
NOM DE L'ENTREPRISE :				
QUALIFICATION :	SALARIÉ.E DU PRIVÉ <input type="checkbox"/>	SALARIÉ.E DU PUBLIC <input type="checkbox"/>	PRIVÉ.E D'EMPLOI <input type="checkbox"/>	RETRAITÉ.E <input type="checkbox"/>
	OUVRIER.ERE <input type="checkbox"/>	EMPLOYÉ.E <input type="checkbox"/>	A. MAÎTRISE <input type="checkbox"/>	TECHNICIEN.NE <input type="checkbox"/>
	ENSEIGNANT.E <input type="checkbox"/>	INGÉNIEUR.E/CADRE <input type="checkbox"/>		
STRUCTURES SYNDICALES				
SYNDICAT :				
FÉDÉRATION (branche professionnelle, ex. commerce, banques assurances, ...) :				
UNION LOCALE (lieu de travail : arrondissement si Paris, localité si banlieue) :				
FORMATION SYNDICALES SUIVIES				
S'IMPLIQUER DANS LA CGT <input type="checkbox"/>	ANNÉE :			
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 1 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	DÉVELOPPER LA CGT 1ÈRE PARTIE (EX NIVEAU 2) <input type="checkbox"/> :		ANNÉE :
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 2 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	DÉVELOPPER LA CGT 2ÈME PARTIE (EX NIVEAU 2) <input type="checkbox"/> :		ANNÉE :
PARTICIPER À LA VIE DE LA CGT MODULE 3 (EX NIVEAU 1) <input type="checkbox"/>	ANNÉE :	AUTRES FORMATIONS :		
AUTRES FORMATIONS :				
RESPONSABILITÉS SYNDICALES				
AU SYNDICAT :		A L'UNION LOCALE :		
PRÉSENCE D'UN CSE DANS L'ENTREPRISE :				
		MOINS DE 50 SALARIÉS.ES <input type="checkbox"/>	PLUS DE 50 SALARIÉS.ES <input type="checkbox"/>	
MANDATS				
DANS L'ENTREPRISE	RSS <input type="checkbox"/>	DS <input type="checkbox"/>	CSE <input type="checkbox"/>	RS CSE <input type="checkbox"/>
	CAP <input type="checkbox"/>	CSA <input type="checkbox"/>	FSSSCT <input type="checkbox"/>	AUTRE :
HORS ENTREPRISE	CONSEILLER.ÈRE DU SALARIÉ <input type="checkbox"/>		CONSEILLER.ÈRE PRUD'HOMME <input type="checkbox"/>	DÉFENSEUR.EUSE SYNDICAL <input type="checkbox"/>
NOM ET COORDONNÉES DU OU DE LA RESPONSABLE À LA FORMATION DU SYNDICAT			Signature et cachet du ou de la Responsable du syndicat	